

Versailles, le 5 septembre 2017

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

Aux relais défense en établissement

S/C des Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous contrat

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Dossier suivi par

Marc Vigié

Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique
Régional
Représentant du recteur
auprès du Trinôme
académique et des armées

Secrétariat des IA-IPR
Marie.veronique@ac-
versailles.fr
Téléphone
01 30 83 40 44

Objet : Protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale - Missions des relais défense en établissement de l'académie de Versailles.

Les élèves des collèges et lycées, futurs ou déjà citoyens, ont tous à connaître les grands enjeux de défense et de sécurité contemporains, les valeurs, les principes et les intérêts qui les structurent, l'organisation de la défense et de la sécurité qui en découlent.

Depuis la Loi du 28 octobre 1997 qui suspend le service national et les protocoles successifs définissant les orientations du partenariat Défense-Education nationale, l'école a reçu la responsabilité de renforcer le lien armée-nation et de sensibiliser les professeurs aussi bien que les élèves au devoir de défense comme à l'esprit de défense. **Le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016 publié au BOEN n° 26 30 juin 2016 souligne une nouvelle fois l'importance de cet apprentissage civique pour la nation.**

Les programmes d'enseignement, notamment ceux d'histoire et de géographie au collège (cycle 4) comme au lycée (séries générales, technologiques ou professionnelles), et ceux d'EMC (au collège comme au lycée) intègrent des thèmes d'étude relatifs à ces questions. Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture en traite également.

Le nouveau parcours citoyen rappelle aussi l'obligation de préparer les lycéens à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**. De même, le parcours Avenir prévoit des actions de découverte du monde professionnel et de sensibilisation à l'engagement autorisant des interventions des représentants des armées et de la gendarmerie chargés d'aider à la découverte des carrières et des métiers de la défense et de la sécurité.

Les relais défense en établissement (RDE) jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en cohérence de ces différentes initiatives. Il revient au Trinôme Education Défense de l'académie de piloter leur action en contribuant à leur formation continue, en leur rappelant l'objet de leur mission, en leur donnant outre l'information nécessaire les moyens de l'exercer pour le meilleur profit des élèves.

C'est pourquoi il importe que les RDE entretiennent des contacts avec :

- **Le délégué militaire départemental (DMD)** représentant dans son département d'accréditation l'officier général commandant la zone de défense de Paris et à ce titre conseiller militaire du préfet Le DMD du 78 est également membre du Trinôme académique. Outre ses missions opérationnelles, cruciales en période de crise, le DMD est le responsable de la contribution des armées au développement de la formation civique et de l'enseignement de défense. Partenaires du rectorat et des DASEN, les DMD sont ainsi pour les RDE des correspondants majeurs. Par leur intermédiaire, les RDE



2/3

peuvent être mis en contact avec la **Commission armées jeunesse (CAJ)** ou bien recevoir les informations nécessaires à la création d'une **classe de défense et de sécurité globale (CDSG)**, à la participation au **Plan égalité des chances** mis en œuvre dans le cadre des lycées de la Défense, à collaborer avec l'association **Civisme défense Armée nation (CIDAN)** qui organise chaque année un trophée.

C'est encore en collaboration avec les DMD que les RDE pourront associer leurs établissements à la **Journée nationale du réserviste (JNR)** dont le but est de sensibiliser les jeunes à cet engagement citoyen qu'est la réserve des armées et de la gendarmerie. La rencontre des réservistes est chaque année pour les élèves qui en bénéficient un moment très important de leur formation civique. La JNR 2017 accompagne le premier anniversaire de la création de la garde nationale. Elle aura lieu du 13 octobre au 11 novembre autour du thème « engagés ensemble ».

- **Les Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA)**, dont l'action est régie par un protocole d'accord avec la DGESCO, ont pour vocation de présenter aux établissements, au moyen de conférences ou de forums, les perspectives de formation et l'offre professionnelle des armées. Les groupements départementaux et les brigades ont cette responsabilité pour la gendarmerie.

- **Le représentant académique du Souvenir Français**, Monsieur Thierry Le Gac (thierry.le-gac@ac-versailles.fr), qui pourra utilement les conseiller dans leurs participations aux cérémonies et activités mémorielles.

Je vous invite à vous rapprocher de l'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional chargé de me représenter au sein du trinôme et des relations de l'académie avec les armées et à porter à sa connaissance les actions que vous aurez mises en œuvre.

Je vous remercie de votre engagement dans la promotion de l'esprit de défense et de la formation civique de nos élèves.

Daniel Filatre

Division
de xxx
XXXXXXXX
XXXXX
Dossier suivi par
Prénom
Nom
Tél.
01 30 83 00 00
Mél
ce.division
@ac-versailles.



3/3